



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E166742

VALABLE JUSQU'AU

04/07/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/07/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Raison sociale : BIC BATIMENT

36 A RUE DES CARRIERES
67350 VAL DE MODERRegistre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2016 B 01560

Siret : 821 659 893 00027

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4205458 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 21484900304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 21484900304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 06 59 94 02 54

Portable : 06 59 94 02 54

Fax :

Site Internet : <http://bic-batiment.com>E-mail : info@bicbatiment.com

Responsabilité légale :

BAGIR HUSEYIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/07/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	05/07/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/07/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	29/03/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	28/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	07/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.